Lycée Horticole de Lyon-Dardilly Paysage & Environnement 26, chemin de la Bruyère 69570 Dardilly

<u>Tél</u>: 04 78 66 64 00

Autorisation de sortie Elèves mineurs INTERNES

Je soussigné(e),	(Père, Mère, Tuteurs) autorise
NOM :	
A sortir librement de l'établissement et sans surveillance selon le fonctionnement du Règlement Intérieur et dans les conditions suivantes.	
 Tous les jours, je l'autorise à sortir : □ Entre 13h30 et 14h □ Les après-midis des lundis, mardis, jeudis et vendredis, en cas d'étude, uniquement pour les élèves de 1^{ère} et Terminales □ Entre 16h40 et 18h45 □ Pas du tout 	
 ☐ Les mercredis, je l'autorise à sortir : ☐ A la fin de son dernier cours du matin, sans obligation de repas ☐ Obligatoirement après son repas du midi ☐ Pas du tout. L'élève pointera donc obligatoirement toutes les deux heures à la vie scolaire. 	
Je lui donne la possibilité de rentrer : (plusieurs choix possibles)	☐ jusqu'à 18 h 45 (repas au self) ☐ jusqu'à 21 h 00 (repas non compris) ☐ le jeudi matin à sa première de cours
 En cas de changement d'emploi du temps ou d'absence de professeur : ☐ Je l'autorise à sortir après sa dernière heure de cours de la semaine. ☐ Je ne l'autorise pas à partir. Par conséquent, il devra rester jusqu'à la fin de son emploi du temps type. 	
NB : A la date d'anniversaire de sa majorité, l'élève est libre de sortir quand il le souhaite selon le Règlement intérieur.	
Fait à, le,	
Signature de l'élève	Signature des parents ou tuteurs